



Règlement Interne

Par respect pour le sport du Judo, mais aussi par respect envers le club et les autres judokas, le comité a décidé d'adapter un règlement interne. Celui-ci doit être respecté par tous les membres qui participent à un événement ou une manifestation en rapport avec le Judo & Jiu-Jitsu Club de Differdange.

L'entraînement :

➤ **Avant l'entraînement :**

- Obligation d'enlever tous les bijoux > prévention de blessures ;
- Obligation de couper courts les ongles des mains et des orteils > prévention de blessures ;
- Obligation de porter un Judogi propre ;
- **Interdiction d'arriver à l'entraînement habillé en Judogi :**
- Veuillez ne pas amener des objets de valeur. Le Judo Club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol ;
- Si possible, avertir l'entraîneur en cas d'absence à l'entraînement ;
- Pour des raisons de sécurité, il est interdit d'entrer dans la salle d'entraînement en l'absence d'un entraîneur.

➤ **Pendant l'entraînement :**

- Obligation de respecter le « fair-play » ainsi que le code de bonne conduite d'un envers l'autre ;
- Obligation de saluer avant de rentrer sur le Tatamis ;
- Obligation de demander l'autorisation à l'entraîneur avant de quitter le Tatamis ;
- Obligation de porter des pantoufles (de bain) pour sortir du Dojo (p.ex. pour aller aux toilettes) ;
- Interdiction de boire ou manger sur le Tatamis ;
- Afin de garantir la concentration des enfants et un meilleur déroulement des séances d'entraînement, les parents/accompagnateurs ne sont pas autorisés à assister aux séances d'entraînement.

➤ **Après l'entraînement :**

- Possibilité de prendre une douche (facultatif chez les enfants - souhaitable chez les adultes) ;
- Interdiction de rentrer en Judogi ;
- Pas de départ non accompagné sans l'autorisation d'un parent ou d'un tuteur (pour les athlètes mineurs). Un formulaire est disponible à cet effet.

La compétition :

- A l'étranger > pour les athlètes de moins de 18 ans, une autorisation parentale (fourni par la commune) doit être présenté si l'athlète part à l'étranger seul avec les entraîneurs, sans l'accompagnement des parents ou du tuteur ;
 - Au Luxembourg > obligation de remettre le formulaire d'inscription pour la compétition si l'athlète part seul avec les entraîneurs, sans l'accompagnement des parents ou du tuteur ;
 - Obligation de prévenir l'entraîneur de toute absence à la compétition au moins 3 jours à l'avance (au plus tard le jour même en cas de force majeure, par exemple maladie) ;
- NOTE :** Veuillez noter que le JJJ Club Differdange se réserve le droit de demander aux athlètes le remboursement de tout montant payé pour un événement en cas d'absence non excusée !

Personnes de contact :

- 1) Etienne Raymond, No GSM : +352 621 294 510 ;
- 2) Weis Laurent, No GSM : +352 661 483 463.

Le comité donne procuration à ses entraîneurs de refuser la participation à l'entraînement ou à une compétition d'un judoka ne respectant pas le présent règlement interne !

Vous avez la possibilité de nous rendre visite sur notre site internet : www.jjdiffirdange.lu
N'hésitez pas à nous contacter en cas de questions.

Les photos d'événements peuvent être publiés sur notre site Internet ainsi que sur nos réseaux sociaux !